
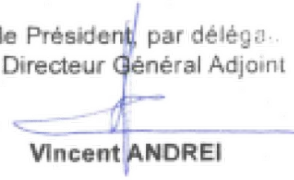


## **Bureau syndical du 21 juin 2018**

**DELIBERATION N° 2018-06-039**  
**Autorisation de signature du marché**  
**pour l'entretien des réseaux EP et EU, des séparateurs d'hydrocarbures**  
**et des fosses septiques**

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le vingt et un juin à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	12	12	
<b>Présents :</b> Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, MILANI Jean-Louis, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et MICHELI Felix.			
<b>Présentes :</b> Madame : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.			
<b>Absents :</b> Mesdames : BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan DE MEYER Jean-Michel et MELA François.			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 10/07/2018 et de la publication de l'acte le: 10/07/2018			
		 Pour le Président, par délégation. Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI	

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20180621-2018-06-039-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2018  
 Date de réception préfecture : 10/07/2018

**Le Président expose :**

Cette consultation, lancée en procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen se déroulera selon le principe d'un accord cadre mono attributaire par bons de commande sans minimum ni maximum, sur la base d'un bordereau de prix unitaires, d'une durée de 12 mois partant de sa notification, il pourra ensuite être reconduit expressément 3 fois 12 mois. Composée d'un lot unique.

Section de fonctionnement article 6156/615232- chapitre 011.

Estimation budgétaire: 134.900 € HT par tranche de 12 mois

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce contrat,

Considérant l'examen du dossier et l'avis favorable de la commission d'appels d'offres en date du 21/06/2018

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président à signer le marché visant à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et usées, des séparateurs d'hydrocarbures et des fosses septiques, avec le candidat ayant présenté une offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation, selon la décision de la Commission d'Appel d'Offres, la Société avec l'entreprise CHIMIREC pour un montant de 131.620 Euros HT .

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU le Décret 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 21 juin 2018

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

**à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise CHIMIREC
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20180621-2018-06-039-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2018  
Date de réception préfecture : 10/07/2018